

Le Cercle de l'Union

Autor(en): **Gremaud, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **46 (1964)**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CERCLE DE L'UNION

par ANDRÉ GREMAUD

INTRODUCTION

Qu'il s'agisse du Cercle de la Grande Société, du Cercle littéraire et de commerce, du Cercle de l'Union, du Cercle catholique, du Cercle chrétien-social, tous reflètent un moment de l'histoire fribourgeoise et évoquent une catégorie de citoyens aux préoccupations politiques spécifiques.

La Grand-Rue fut le berceau de plusieurs cercles, d'imprimeries même, secrétant la sève des salons contigus. Au numéro 6 de cette rue, non loin de la résidence toute empreinte de noblesse de la Grande Société et de l'ancien local du Cercle catholique, une plaque nous invite à monter au premier étage.

Grâce à l'amabilité de son actuel président, l'avocat François de Gottrau, l'accueillant salon du Cercle de l'Union¹ nous est ouvert : une table chargée de protocoles et de documents va nous permettre de remonter à une fondation plus que centenaire — 25 juin 1841 — et de revivre avec cette société les heures paisibles ou troublées de son histoire.

Les fondateurs du Cercle², parmi lesquels on trouve plusieurs personnalités de profession libérale, de nombreux artisans et négo-

¹ Ci-après Cercle.

² Liste des fondateurs : Berger Joseph, juge d'appel ; Buchs Nicolas, président ; Buchs Jean-Nicolas, fils ; Burdet, teinturier ; Burdel Jacques, cartier ; Buman allié Reiff, juge d'appel ; Brugger, fabricant de casquettes ; Blanc Jacques, vitrier ; Chappuis Pierre, député ; Corpataux Ant., serrurier ; Delpech Jean, négociant ; Ducrest François, docteur en médecine ; Egger, ancien aubergiste ; Esseiva Louis, négociant ; Forell Charles, préfet ; Fournier Louis, avoyer ; Fragnière Antoine, négociant ; Grossrieder Franz-Peter, menuisier ; Hess Adam, ébéniste ; Kern Charles, couvreur ; Kaeser Joseph, architecte ; Kaeser Beat ; Müller Joseph, cadet ; Moehr Ignace, négociant ; Nuoffer, potier ; Pürro Jean, charpentier ; Roth Philippe, notaire ; Sottaz Augustin ; Spaeth Georges, aubergiste ; Stoecklin Jos., notaire ; Von der Weid Philippe, juge d'appel ; Weck François, président ; Wuilleret Louis, avocat ; Zosso allié Perroulaz, boulanger.

ciants, semblent moins répondre à un souci politique qu'à un besoin intellectuel et récréatif. Certes, les fondateurs se proposaient, en bons patriotes, de promouvoir le bien public en travaillant spécialement à l'union des citoyens — d'où la devise du Cercle — de rallier les citoyens de tous les milieux, de toutes les professions, pour affermir, voire rétablir, la concorde civique, l'harmonie communale. Le but de la société, dit l'article premier des statuts, est « d'offrir un lieu de réunion et de récréation aux fondateurs ainsi qu'à leurs amis qui voudront y entrer, et de se procurer d'une manière économique la lecture de divers journaux et écrits périodiques »¹. La loi du 14 mai 1851 sur les cercles et autres établissements de ce genre encourageait les sociétés de lecture et de récréation, les désignant comme « un moyen efficace d'avancer le progrès moral, intellectuel et matériel du peuple ». Ces préoccupations culturelles paraissent bien être celles du Cercle dans son enfance. Mais cette innocence juvénile devait bientôt s'altérer.

La parenté économique-sociale des membres de l'Union, les événements historiques même de Fribourg, l'éducation politique dirigée par les journaux d'opinions les plus contradictoires² ne pouvant laisser insensibles leurs lecteurs, allaient bientôt donner au Cercle une résonance politique. La conception même du groupe nourri d'idées les plus divergentes, comprenant des éléments aux aspirations et aux affinités sociales semblables, ne pouvait aller qu'à l'encontre des dispositions des statuts qui voulaient éloigner ses membres de la politique : « ... toute discussion politique étant interdite dans les assemblées » (art. 17).

¹ De 1841 à 1920, le Cercle sera abonné à près de soixante journaux suisses, quinze journaux fribourgeois, vingt français, deux allemands et un italien.

² Les membres de l'Union pouvaient, chaque année, se nourrir de vingt à trente journaux de tendances très diverses. Ainsi, en 1878, le Cercle est abonné aux journaux suivants : *Journal de Fribourg*, *La Liberté*, *Le Confédéré*, *Le Chroniqueur*, *L'Ami du Peuple*, *Le Fribourgeois*, *Murtenbieter*, *Freiburger Zeitung* — *Fliegende Blätter*, *Journal de Genève*, *Gazette de Lausanne*, *Neue Zürcher Zeitung*, *Courrier de Genève*, *Gazette du Valais*, *Le Pays* (Porrentruy), *Vaterland*, *Revue suisse catholique* — *Les Débats*, *L'Univers*, *Le Français*, ainsi qu'à un bulletin financier, à une revue pédagogique et à une revue des sciences et de l'industrie.

Si l'on a fait les premiers pas dans le domaine interdit bien avant 1886, c'est à cette date seulement que les statuts annoncent un but nouveau à la société: «Procurer à ses membres un centre de vie intellectuelle et politique.»

En réalité, l'histoire du Cercle s'intègre dans l'histoire fribourgeoise de la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle nous présente une catégorie de citoyens que j'étudierai dans son aspect sociologique et géographique, mais surtout dans son attitude politique.

ASPECTS SOCIOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Ouverte à toutes les couches de la population, cette société recevait tout citoyen «de condition honorable, d'état indépendant... de réputation intacte et âgé de dix-huit ans révolus» (art. 19).

Cependant, pour se faire une idée plus précise de la couleur sociale des membres du Cercle, j'ai jugé bon de les grouper, d'après la terminologie de Colin Clark, dans les trois secteurs suivants:

	1841-1880	1881-1910 ¹
Secteur primaire (agriculture)	1,5 %	3,5 %
Secteur secondaire (industrie-artisanat)	28 %	43 %
Secteur tertiaire (services publics et privés)	55 %	28 %
Inconnus	15,5 %	25,5 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Ce tableau que j'ai voulu le plus près de la réalité contient les défauts de maintes statistiques: il n'est valable que pour la part des membres qui ont indiqué leur rang social, c'est-à-dire les quatre cinquièmes.

Sur un groupe d'environ 500 membres (répartis de 1841 à 1910), la plus forte majorité se trouve dans le secteur des services publics et privés — professions libérales surtout — durant la période

¹ Les documents et protocoles qui ont été mis à ma disposition s'arrêtent à cette date.

de 1841 à 1880; puis vient le deuxième secteur représenté surtout par des artisans et des négociants. Dans la période de 1881 à 1910, ce secteur des artisans-bourgeois est, comme l'indique le tableau, représenté dans une plus forte proportion. Ce glissement du troisième au deuxième secteur, à partir de 1881, est dû aux circonstances politiques et surtout au fait que les artisans trouvaient là leur lieu de prédilection. Quant au secteur primaire, nous le voyons, il n'est que peu représenté: seuls quelques grands propriétaires terriens, tels les Diesbach, fréquentent le Cercle.

Dès que le Cercle devint un véritable foyer politique, il s'efforça de recruter des membres à la campagne. La commission du Cercle dressa une liste, en octobre 1880, des principaux personnages favorables à sa politique et les invita, par circulaire, à se grouper et à amener de nouvelles forces. Quelques sympathisants des environs de Fribourg, des chefs-lieux et de quelques autres localités du district de la Sarine apportèrent un certain renfort au parti qui se voulait conservateur, mais qu'on appela bienpublicard. De fait, le Parti du Bien Public eut ses fiefs, tel le Parti agraire plus tard, mais les forces vives, contrairement à ce dernier, venaient de la ville même. Le Cercle fut avant tout urbain.

La faction bienpublicarde, dont le foyer était le Cercle, chercha à étendre son influence au-delà même du canton de Fribourg. C'est ainsi qu'on collabora avec de nombreux mouvements conservateurs-libéraux de la Suisse. Les banquets annuels du Cercle offraient une occasion de se lier d'amitié avec les cercles de même nuance politique. En 1887, le Cercle littéraire de Lausanne, le Cercle démocratique de Genève, le Cercle indépendant de Berne, le Cercle conservateur de la Gruyère — qui s'appellera Cercle indépendant dès 1889 — sont invités. L'année suivante s'ajoutent à ceux-ci le Cercle romand de Berne, puis, dès 1891 et les années suivantes: la Jeunesse de Romont, le Cercle libéral de Lausanne, le Cercle des indépendants de Neuchâtel. En 1892, deux délégués du Cercle assistent à la fête d'inauguration du Cercle du Grütli romand. Puis des contacts s'établissent avec le Cercle de l'Union ouvrière de l'Auge, le Cercle des travailleurs indépendants de la Broye, le Cercle industriel de Saint-Imier.

Plusieurs personnalités suisses participent régulièrement, surtout dès 1880, aux banquets du Cercle, par exemple: les avocats

Meuron et Guisan, de Lausanne; Secrétan, rédacteur de la *Gazette de Lausanne*; Stettler, journaliste à Berne; Jos. Gmür, journaliste à Mels (St-Gall); Ad. Wirz, président du Tribunal de Sarnen; Chappex, conseiller d'Etat du Valais; François Carry, journaliste à Genève — futur rédacteur du *Bien public* —; Godet, rédacteur à Neuchâtel; von Ah, curé de Kerns, et d'autres encore. A plus d'une reprise, le comité du Cercle eut des discussions avec Philippe-Antoine Segesser, de Lucerne, chez lequel on rencontrait quelque affinité politique.

Parmi les personnalités fribourgeoises qui passèrent au Cercle — pour ne citer que celles d'avant 1910 — plusieurs sont des figures témoins de la politique fribourgeoise: Louis Fournier, Alphonse Théraulaz, François-Xavier Menoud, Louis Wuilleret, Paul Aeby, Louis Bourgknecht, Louis et Max Diesbach, Arthur Techtermann, Alfred von der Weid et d'autres¹. Si plusieurs de ces personnalités quitteront le Cercle pour des raisons politiques, ils ne l'en auront pas moins marqué de leur influence.

¹ Liste des présidents du CDU, de 1841 à 1910:

1841	Louis Fournier, avoyer	1883	Emile Perrier, procureur (de février à décembre)
1843	Nicolas Buman, juge d'appel	1883	Jules Repond, avocat
1845	Louis Esseiva, négociant	1887	Simon Crausaz (de mars à novembre)
1848	J. Stöcklin, notaire	1887	Antonin Favre, docteur
1851	Louis Wuilleret, avocat	1890	Louis Bourgknecht
1854	Louis Fournier, avocat	1891	Aloyse Glasson
1860	Vaillant, conseiller d'Etat	1893	Louis Schaller, docteur
1863	Frédéric Gendre, député	1895	Romain Weck
1864	François-Xav. Menoud, not.	1896	Charles Egger, avocat
1866	I. Esseiva, commerçant	1898	Weissenbach, docteur
1868	François-Xav. Menoud	1900	Louis Bourgknecht
1872	Clerc, professeur	1902	Charles Egger
1873	A. Théraulaz-Chiffelle	1904	Georges de Gottrau, avocat
1875	François-Xav. Menoud	1905	Alphonse Landerset
1877	Louis Bourgknecht, chancel.	1906	Paul Weck, docteur
1879	Charles Chardonnens	1908	<i>idem</i>
1881	Etienne Fragnière, prof.		

ASPECTS POLITIQUES

Bien qu'il s'interdit de faire œuvre politique, le Cercle s'illustra à plus d'une reprise dans la vie publique fribourgeoise.

1856. N'est-ce pas le moment de se réjouir du renouveau conservateur? De s'ingérer dans la politique gouvernementale? Tous les membres du Cercle ne sont cependant pas unanimes quant à un engagement politique. Un amendement de Cardinaux, procureur général, tendant à ce que le Cercle prenne la dénomination de Cercle conservateur est repoussé.

Tout en restant un salon de lecture, le Cercle prend pourtant une teinte politique qui est celle du gouvernement de Hubert Charles. C'est-à-dire cette teinte de libéralisme et de sage modération qu'il professait. On admettait avec lui une dualité dans l'homme, séparant l'individu dans sa vie privée, soumis aux lois divines qui doivent régir son existence et le citoyen d'un Etat, complètement indépendant de la morale chrétienne et sans relation avec l'Eglise qui l'enseigne. Dans une lettre de janvier 1857, Charles annonce «une nouvelle phase... phase de modération et de libéralisme politique qui devait assurer et compléter le succès de 1856». L'abbé Jean Gremaud a caractérisé en ces termes les hommes qui arrivèrent alors au pouvoir, traits qui peuvent s'appliquer, pour beaucoup, aux membres du Cercle: «Le gouvernement établi en 1856 était composé d'hommes auxquels les malheurs antérieurs avaient appris la modération. C'étaient d'anciens libéraux que les excès du radicalisme avaient rapprochés des conservateurs, et des conservateurs qui savaient qu'ils devaient leur délivrance du joug du radicalisme au concours efficace de ces mêmes libéraux.»

Si, dans les circonstances du moment, cette modération s'imposait, elle ne parut plus être de mise pour plusieurs adeptes du Cercle à partir de 1870, époque particulièrement menacée par le «Kulturkampf».

A l'assemblée extraordinaire du 2 mai 1875, on éprouve le besoin de réagir face aux événements. Le protocole du Cercle rapporte les paroles d'un orateur: «Il est certain que la vie propre des cercles politiques est de faire du prosélytisme et de créer dans leur sein un centre d'attaque ou de résistance suivant la position sociale

qu'ils occupent. Pour nous qui, depuis l'avènement du régime de 1856, avons vécu de la vie douce et tranquille que procure la paix après une époque agitée, nous n'avons guère ressenti jusqu'à ces derniers temps la nécessité de nous étendre et à chercher autour de nous des appuis et des collaborateurs. Le Cercle était pour nous un lieu où des amis se rencontraient le soir pour se reposer, en causant et en s'instruisant, de la fatigue d'une journée de labeurs. Pouvons-nous dire aujourd'hui qu'il faut suivre la marche des vingt dernières années ou bien devons-nous résolument regarder l'avenir et travailler au ralliement de toutes les forces conservatrices si vivaces encore dans notre ville mais disséminées et sans cohésion quand le rappel électoral ne sonne pas? Nous ne croyons pas, Messieurs, qu'il soit prudent de rester en léthargie quand le flot toujours grossissant du socialisme menace de tout envahir, nous devons être sur la brèche et faire, dans notre petite sphère, tous nos efforts pour sauvegarder l'avenir de nos enfants.» Cet engagement énergique, dans l'action politique que proclame l'orateur, semble faire écho à l'appel du chanoine Schorderet qui, à la même époque, prend les devants et fonde le Cercle catholique.

Cercle catholique et Cercle de l'Union

Les deux Cercles ne tarderont pas à entrer en conflit; l'un, le Cercle catholique avec, à sa tête, le chanoine Schorderet, rallie les extrémistes et marche résolument au combat; l'autre, le Cercle, groupant les modérés, n'affirme pas une position aussi décisive devant les événements.

Schorderet, dans le dessein de former des hommes entraînés à la discussion publique, fonde, en 1871, le cabinet de lecture, installé à l'ancienne Abbaye des tisserands. Transféré à la Grand-Rue, au numéro 10 — aujourd'hui numéro 13 — le cabinet de lecture fut agrandi en 1874 pour se fondre dans le Cercle catholique inauguré officiellement le 25 novembre 1875. A cette occasion, Pierre Esseiva remarquait lui-même, au cours de son discours, le caractère militant du Cercle, en relevant que d'aucuns à Fribourg taxaient ses fondateurs de «gens impossibles».

Si deux tendances, l'une modérée, l'autre plus extrême, existaient déjà à l'intérieur du Parti conservateur, comme à l'intérieur

du Cercle, ce n'est qu'en 1875 et dans les années suivantes qu'elles se manifestèrent surtout. Le chanoine Schorderet saura s'allier certains membres du Cercle plus extrémistes, tels l'avocat Louis Wuilleret qui, avec Weck-Reynold, est à la tête du Parti conservateur; Frédéric Gendre, le fondateur de la première Conférence de St-Vincent de Paul en Pays fribourgeois; Pierre Esseiva, juge au Tribunal cantonal, et d'autres, tous de vieux lutteurs politiques. Des forces plus jeunes suivront aussi le chanoine: le notaire Etienne Comte; Paul Aeby, le futur conseiller national et syndic de Fribourg; Pie Philipona qu'il lancera dans la carrière de journaliste. Sous l'impulsion de leur animateur, ce petit groupe — faisant également partie du Cercle — se transforme en une sorte de groupe d'études religieuses, sociales et politiques, bien qu'on ait décidé en 1874 de laisser la politique et ses manœuvres au Cercle. Le terrain sur lequel va s'engager le Cercle catholique n'est pas celui de prédilection du Cercle. Le chanoine Schorderet et ses amis n'entendent pas se laisser dominer par Berne et se soumettre sans autre à toutes les récentes mesures anticléricales et laïcisatrices. Loin de capituler, ils veulent intervenir de toutes leurs forces, non seulement pour la défense des droits de l'Eglise romaine, mais pour la restauration de l'esprit du Christ dans la société de leur temps; leur devise n'est-elle pas: «Omnia instaurare in Christo»? L'article 2 des statuts du Cercle catholique précise, par ailleurs, qu'«il est établi dans le but d'offrir aux membres qui le composent un lieu de réunion et un moyen efficace de s'affermir dans les vrais principes catholiques, afin de défendre la cause de la Religion et de la Patrie».

Le Cercle, lui, ne s'est pas engagé dans la défense de la religion qu'il place à un étage au-dessus de la politique, mais il ne voudrait pas que le Cercle catholique s'ingérât dans la politique qu'il considère comme relevant de son domaine. D'autre part, les méthodes du chanoine et de son groupe n'ont pas l'heur de plaire aux habitués de l'Union, plus favorables aux méthodes louvoyantes et modérées. Bon nombre de libéraux du Cercle ne veulent pas s'engager sur le terrain religieux et, de fait, restent simples spectateurs des événements. Ont-ils une fois ou l'autre un sursaut d'indignation? Ils n'en pensent pas moins, devant les agissements du «Kulturkampf», que la religion est uniquement une affaire privée. Effrayés peut-être de

la puissance et de l'audace des ennemis de l'Eglise, ils n'osent plus, comme en d'autres temps, passer à la contre-offensive. Ou du moins, ceux qui — parmi eux — ont osé ne sont bientôt plus des leurs.

Le Cercle catholique devient rapidement l'ennemi n° 1 du Cercle. Le *Chroniqueur*, qui est l'organe des conservateurs-libéraux, s'en prend très violemment au chanoine Schorderet qu'il considère comme une personnalité «funeste à la bonne entente qui devrait exister entre tous les conservateurs fribourgeois»¹. Le même journal accuse le chanoine de «semmer en tous lieux... les diffamations les plus calomnieuses et les plus nuisibles à [sa] réputation de publiciste catholique»². Naturellement, le *Confédéré* ne voyait pas d'un mauvais œil cette scission des conservateurs. En février 1875 déjà, il annonçait les futures rivalités: «Ce Cercle catholique est destiné à faire concurrence à celui de l'Union, pas assez ultramontain. Il a à sa tête... toute la cléricaille.»

Scission conservatrice

La scission, à l'intérieur du Parti conservateur, s'opéra pratiquement et officiellement au Cercle, en 1881, lorsque vingt-six de ses membres parmi les plus influents annoncèrent leur intention formelle de se retirer. Une lettre du 30 décembre 1881 adressée au Cercle indique les motifs de leur démission:

«...Nous ne saurions continuer à prêter notre concours à un Cercle qui ne mérite plus le nom que lui ont donné ses fondateurs, car le Cercle de l'Union est devenu un foyer de division dans le pays, et il s'est séparé de la grande majorité des conservateurs catholiques de la ville et du canton de Fribourg.

» Nous ne pouvons pas rester membres d'un Cercle qui, arborant le Drapeau de la soi-disant modération, a renié par la majorité de ses membres les principes politiques qui présidèrent à sa naissance et qui ont inspiré pendant 40 ans ceux qui en furent les plus éminents et les plus respectés.

¹ *Le Chroniqueur*, 1876, n° 118.

² *Ibidem*.

» Nous sommes obligés de nous séparer d'un Cercle où l'on a vu des candidatures radicales acclamées et patronnées, des candidatures conservatrices repoussées et combattues...

» Le Cercle de l'Union, tel qu'il est devenu depuis quelques temps, n'est plus celui que les soussignés ont connu autrefois.»
 Suivent les signatures: Louis Wuilleret, avocat; Frédéric Weck, avocat; Pierre Esseiva; Charles Wuilleret; Hippolyte Weck, banquier; Favre, substitut; Joseph Philipona; Georges Python, député; Mamert Soussens; chanoine Schorderet; Aloys Bossy, conseiller d'Etat; Louis d'Epinay; Etienne Comte, notaire; Ernest Piller; Charles Weck; Alphonse Théraulaz; J. Burgy, notaire; Paul Aeby; Stanislas Aeby; Ch. Monney, receveur d'Etat; Pie Philipona, rédacteur; J. Leclerc; Ant. Collaud, instituteur; Phil. Fournier; Ph. Pachoud, secrétaire; Fs Jonin, instituteur.

Le 15 janvier 1882, une réponse du Cercle est adressée à l'avocat Louis Wuilleret. Après avoir démontré que les motifs des démissions sont sans fondement, la lettre explique les raisons de la scission:

«...Le commencement de la division dans le parti conservateur remonte à l'époque où Messieurs Wicky et Schorderet crurent devoir, sous un prétexte futile et très discutable, préparer l'établissement d'un nouveau Cercle, et cela, malgré l'avis de MM. Menoud, Clerc et Théraulaz et de plusieurs autres membres influents.

» Aussi longtemps que les hommes politiques du parti conservateur pouvaient se rencontrer dans le Cercle de l'Union, la scission n'était pas à craindre et elle ne l'était surtout pas parce que alors le seul Drapeau du parti conservateur était celui de Posieux, celui de la modération.

» Depuis la fondation du nouveau cercle et spécialement ces deux dernières années, eu égard à l'existence de deux nuances dans le parti, on s'est attaché à laisser le Cercle de l'Union le plus possible en dehors des luttes politiques, sans cependant que ses membres aient renoncé à combattre pour les idées qui y ont toujours prévalu. C'est ainsi que le parti du Bien public a compris qu'il devait avoir une organisation complètement en dehors de notre Cercle¹, bien

¹ Le *Bien Public* formait, en effet, un comité et une assemblée de souscripteurs à part; un protocole du 5 septembre 1879 à fin 1888 le confirme.

différent en cela du parti intransigeant qui a fait du Cercle catholique, fondé dans un but uniquement religieux, le principal foyer de l'agitation politique dont souffre injustement le parti conservateur.

«Mais vous paraissez attacher une importance majeure au fait que des candidatures radicales ont été admises dans des listes élaborées dans notre cercle, qu'il nous suffise de vous rappeler qu'en 1856, le Cercle de l'Union porta MM. Julien Schaller et Xavier Landerset pour représenter la ville au Grand Conseil, que pour les élections communales, on y élabore pendant une dizaine d'années des listes mixtes, spécialement en 1874, vous-même M. Wuilleret défendiez avec M. Weck-Reynold les listes contenant les noms de MM. Broye, Guérig et Majeux.

«Du reste, la politique de modération, de concorde qui a permis au canton de faire de grandes choses, qui lui a donné plusieurs années de paix, a de tout temps trouvé au Cercle de l'Union des propagateurs convaincus; rappelons les Esseiva, les Buman, les Weck, les Féguely, les Chollet et tant d'autres, même parmi ceux que nous trouvons malheureusement aujourd'hui au 1^{er} rang d'une politique diamétralement opposée...»

Weck-Reynold, par son esprit de conciliation, avait retardé la scission du Parti conservateur. Il s'était efforcé de maintenir l'union entre ses membres tirailés par deux tendances. Il mit tout en œuvre pour éviter, ou du moins retarder la déchirure qui, de 1879 à 1889, divisera le parti par la scission libérale. Au contraire, la tâche de Schorderet fut d'accélérer le processus de décantation. Dans l'*Ame du Chanoine Schorderet*, l'abbé Léon Barbey donne une explication de «l'aversion vigoureuse» que de nombreux adversaires manifestaient à l'égard du chanoine :

«Quand *Le Chroniqueur* ou *Le Bien public* nuançaient leur attitude, patronnant la religion, se ralliant au conservatisme, mais rejetant les méthodes de Schorderet et de son équipe, là ils touchaient sinon le point faible de leur adversaire, du moins le point de soudure entre deux éléments qu'il faut nécessairement distinguer. Il y avait bien d'un côté la religion, la politique, et de l'autre, la manière dont Schorderet s'en faisait le chevalier.

«Admettre cette distinction n'équivaut pas... à signer les conclusions qu'on aurait voulu en tirer à cette époque. C'est, au

contraire, mettre en relief l'apport personnel de Schorderet à la cause qu'il servit. Car enfin, si quelque chose a remué à cette époque dans le canton de Fribourg, si un mouvement puissant s'est ébranlé au sein des masses catholiques suisses, n'est-ce pas parce qu'il s'est trouvé un chanoine Schorderet, et quelques autres de sa trempe pour secouer le manteau d'inertie et piquer de l'aiguillon le conservatisme sclérosé qui enrayait chez nous la vitalité chrétienne, l'essor intellectuel, l'esprit d'initiative dans le domaine politique, social et économique? Il y avait trop de volontés amorphes, trop de petits esprits satisfaits et peureux: il fallait bousculer les assoupis... Les dormeurs n'aiment pas qu'on les réveille. Les biens lotis abhorrent ceux qui leur pincent la conscience et y sèment des scrupules sur la légitimité de leur douce farniente. Schorderet sonnant la charge leur fendait les oreilles ¹.»

De plus, à la mort de Weck-Reynold, le 28 novembre 1880, le Parti conservateur fut décapité et privé d'esprit conciliateur. Un certain désarroi s'empare alors de ce parti qui confie son destin au Cercle catholique. Pie Philipona écrit dans son ouvrage sur le chanoine Schorderet:

«Assumant toutes les responsabilités de la situation créée par la mort de Weck-Reynold, le Cercle catholique devient, en quelque sorte, le grand laboratoire électoral et gouvernemental. Chacun avait le sentiment que la collectivité des forces vitales du pays conservateur devait remplacer momentanément l'influence toute-puissante de l'homme d'Etat disparu... ²»

La faction publicarde du Cercle ne se tient pas pour vaincue. Au contraire, elle tend à se faire passer, de son côté, pour la principale force conservatrice du pays. Elle adhère à l'organisation politique qui embrassait toute la Suisse catholique: l'Union conservatrice suisse. Alors Louis Wuilleret, Henri de Schaller, Paul Aeby, Alphonse Théraulaz, François-Xavier Menoud font connaître leurs réserves — lettre d'août 1881 — quant à leur adhésion à cette organisation qu'ils trouvent trop unitaire — «*einheitlich*» — et fort éloignée du programme fédéraliste qui est celui de tous les catholiques suisses.

¹ *Op. cit.*, pp. 203-204.

² PIE PHILIPONA, *Le Chanoine Schorderet*, tome II, p. 130-31.

Et surtout, le Cercle crée l'organe *Le Bien Public* qui sera chargé de défendre sa cause.

Le Cercle de l'Union et «Le Bien Public»

La scission étant consommée, il s'agissait, pour le Cercle, de s'appuyer sur une force pour faire prévaloir ses idées politiques : la presse ; plus particulièrement *Le Bien Public*.

Mais il fallait compter avec la faction intransigeante à la tête de laquelle s'élevait un jeune homme de 25 ans, d'une indomptable énergie : Georges Python. Par étapes successives, cet homme d'Etat saura rallier les forces conservatrices et les unir autour de lui.

Les conservateurs-libéraux du Cercle survivront cependant, jusqu'à nos jours même. Mais, de 1879 à 1888, grâce au *Bien Public*, ils jouiront d'une certaine importance politique dans la vie fribourgeoise. De fait, on peut relever, durant cette période, quelques intentions, voire quelques interventions issues du Cercle par l'intermédiaire du *Bien Public*. Examinons-en brièvement quelques-unes.

Dans les premiers numéros de 1879, *Le Bien Public* présente quelques thèmes fondamentaux qui lui tiennent particulièrement à cœur. Dans un article intitulé «Avons-nous le droit d'exister?», *Le Bien Public* dit vouloir ne pas confondre l'Eglise avec un petit cénacle d'adeptes, éviter l'esprit de parti obstiné, implacable, rebelle au bon sens, inaccessible à toute idée qui ne serait pas commandée par quelques chefs de file. Il se défend d'un libéralisme catholique lamennaisien. Il se veut modéré, car, écrit-il, «rien n'est plus modéré que le vrai»; tout en affirmant «qu'il n'y a pas de modération dans les principes, parce qu'ils sont absolus». Il se pique de prendre en charge l'éducation politique du peuple, champ sans limites qui s'offre à l'action d'un journal politique. Il veut revenir aux sources et combattre les hérésies dans le clan conservateur; c'est-à-dire redonner la liberté au corps législatif. Nous lisons encore: «Si les membres de ce corps ne sont point nommés selon des règles consacrant leur indépendance absolue vis-à-vis des hommes qui détiennent les rênes du gouvernement, permettant d'exercer le plus rigoureux contrôle sur tous les abus qui cherchent à s'introduire, on peut se faire une idée des injustices qui, sous le couvert de la loi, peuvent

se commettre ¹.» Naturellement, *Le Bien Public* ne peut que suspecter le jeune chef — Georges Python — de la nouvelle école conservatrice, l'accuser de césarisme. Conflit de générations: «On ne peut pas exiger de la nouvelle école et de son chef une connaissance aussi complète des institutions de notre vieille république, leurs préoccupations sont différentes... »² Et plus loin: «Cette secte, qui, tout en se prétendant conservatisme, cherche en politique, comme en religion, à substituer à l'autorité législative celle qu'elle croit la plus favorable à ses intérêts du moment.»

Acceptant bientôt le qualificatif de minoritaire, le parti du Bien Public pense que le gouvernement ne saurait être le chef d'un parti, qu'il doit, pour administrer, faire appel à toutes les forces vives du pays, que les minorités ont le droit d'être représentées dans les conseils d'un Etat libre.

Le Bien Public se réclame d'Hubert Charles et déclare dans le numéro 18 de 1880: «...Certainement M. Charles, s'il n'était par l'âge et la maladie, condamné au repos, serait aujourd'hui au milieu de nous... il applaudirait avec joie à la politique que le Cercle entend maintenir dans le pays, celle qui a été solennellement promise et inaugurée en 1856 par lui-même au nom du parti conservateur fribourgeois.» En bref, le programme des libéraux veut combattre l'esprit de parti et l'intolérance et réclame de la prudence et de la modération dans l'application des principes.

La *Gazette de Lausanne* du 30 juillet 1880 jugeait en ces termes la situation politique de Fribourg:

«...Vingt-cinq années de règne incontesté ont amené le parti conservateur fribourgeois à exagérer son propre principe. N'ayant à lutter contre aucune opposition sérieuse, il est resté stationnaire. Ce qui était dans l'origine un parti politique, luttant et agissant, est devenu peu à peu une coterie. Les questions de personnes se sont substituées aux questions de principes. L'horizon s'est rétréci et les conservateurs de la fraction dominante se sont habitués toujours davantage à considérer les affaires de l'Etat et les intérêts publics comme leur chose. Si on ajoute à cela la tendance nouvelle

¹ 1879, n° 5.

² 1879, n° 29.

à transformer en une sorte de théocratie le gouvernement démocratique du pays, on comprendra que dans le sein même du parti conservateur il se soit formé un groupe d'hommes qui ont éprouvé le besoin de réagir contre ces velléités d'absolutisme gouvernemental et clérical... Au lieu de considérer le mouvement d'opposition honnête et loyale comme un avertissement sérieux et un signe des temps, la majorité s'est obstinée. Elle repousse aujourd'hui de son sein les éléments modérés, confiante dans sa force, hautaine... C'est bien là le propre d'une majorité qu'un trop long et trop paisible exercice du pouvoir a rendu intolérante au point de ne plus savoir souffrir aucune opposition.» C'est un réveil douloureux pour ceux qui se sentent minoritaires, pour ceux qui s'étant longtemps intégrés dans l'action gouvernementale se voient de plus en plus être écartés de la chose publique. C'est le cas pour un grand nombre des membres du Cercle.

Le Bien Public réagissant, se veut actif, discute les actes législatifs. Ainsi, en 1880, il croit avoir la faveur du public en s'élevant contre les privilèges d'impôts, la loi sur la durée des fonctions des professeurs, la loi sur les denrées alimentaires, la loi sur la douane. Il intervient en faveur des réformes judiciaires, électorales et financières.

Le Bien Public est l'organe antigouvernemental, tandis que *Le Chroniqueur* devient, au début de 1880, l'organe du gouvernement, sous la direction immédiate des membres du Conseil d'Etat. Mais en septembre, il retourne à ses propriétaires. Laurent Fragnière en redevient le rédacteur, alors que *Le Bien Public* est rédigé par Perrier. On négocie alors la fusion des deux journaux. Un projet de convention de fusion est signé en 1881, fusion qui se réalisera la même année.

On s'inquiète, à cette époque, que *Le Bien Public* n'ait pas suffisamment d'adeptes à la campagne et on décide de créer un petit journal, moins coûteux, à l'intention surtout des agriculteurs. Nous lisons dans une formule de souscription de 1881 :

«...L'expérience d'une année nous a appris que *Le Bien Public*, quoique ayant un nombre considérable d'abonnés — 1140 —, pénètre très difficilement dans les campagnes, et cela grâce (*sic*) spécialement à son prix trop élevé, tandis que par contre les jour-

naux de nos adversaires, et en particulier *L'Ami du Peuple*, y sont répandus gratuitement et à profusion.

» Dans ces circonstances, la fondation d'un petit journal bon marché, paraissant une fois ou deux fois au plus par semaine, et soutenant dans un sens et un style plus populaire, le même programme que *Le Bien Public*, paraît d'une nécessité de plus en plus évidente... ¹ »

Le 1^{er} mai 1881 paraît le premier numéro du journal *L'Union*, dont le sous-titre était « Journal conservateur fribourgeois », puis, dès le 18 août 1883, « Journal agricole fribourgeois », jusqu'au moment où il cessera de paraître, soit le 31 décembre 1887.

Malgré ces tentatives de pénétration à la campagne, *Le Bien Public* représente surtout un mouvement urbain.

A partir de 1885 d'ailleurs, le Cercle et *Le Bien Public* décident de continuer, en politique, le combat sur le terrain communal et de s'abstenir sur le plan cantonal.

En 1886, la question de l'existence même du *Bien Public* est posée. Dans une formule de souscription pour couvrir les déficits des journaux édités — *Le Bien Public* et *L'Union* — par la société du *Bien Public*, on lit :

« Nous ne saurions laisser nos journaux disparaître et le parti conservateur modéré privé de tout organe avant de l'avoir nanti de la situation. Nous adressons un dernier appel à tous les partisans de la cause conservatrice modérée. Nos journaux cesseront de paraître au 1^{er} janvier 1887, s'ils ne viennent pas efficacement à notre aide... ² »

De crainte que les adhérents du *Bien Public* ne s'immobilisent dans l'indifférence ou soient attirés par les partis extrêmes, le comité du *Bien Public* met tout en œuvre pour sauvegarder son journal et son action irremplaçable sur les électeurs. C'est pourquoi la même formule présente un adversaire qu'il juge des plus dangereux : « Vous connaissez aussi bien que nous les tendances du parti libertard, elles vont s'accroissant chaque jour, les intransigeants, les ardents repoussent toujours plus à l'arrière-plan les éléments

¹ Formule envoyée aux membres du Cercle, en 1881.

² *Ibidem*, en 1886.

rassis et modérés ; loin d'être calmés par le succès, toute victoire de leur part, toute faiblesse de la nôtre leur donnent un nouvel élan, les rendent plus impitoyables et plus audacieux. Les instincts démagogiques et jacobins qu'ils couvraient, dans le principe, sous des dehors conservateurs et religieux, apparaissent à la surface ; leur représentant le plus autorisé a pris place au gouvernement et ils ne font plus mystère de leurs tendances socialistes si étrangères autrefois aux conservateurs fribourgeois. Elles pénétreront facilement dans le peuple, incapable de résistance sérieuse, enlacé qu'il est dans les mailles serrées de notre centralisation administrative. Est-ce bien le moment de s'effacer, de supprimer tout organe conservateur et modéré, de laisser le peuple ballotté entre l'intransigeance et le radicalisme ? »¹

Ce sursaut d'énergie ne permettra cependant pas au *Bien Public* de vivre plus longtemps. Il sera supprimé le 29 décembre 1888.

Faute d'adeptes, à l'extérieur de la ville surtout, le journal qui représenta la tendance modérée aura duré à peine dix ans. Le Parti conservateur ayant trouvé son chef en la personne de Georges Python, type du politique réalisateur, la grande masse du peuple se tournera vers lui.

Le Cercle de l'Union, du tournant du siècle à nos jours

Si le Cercle, *Le Bien Public* ou le Parti conservateur modéré a obtenu, puis tenté à plus d'une reprise de reprendre la direction de la politique fribourgeoise, il a finalement dû s'incliner devant le grand homme d'Etat que fut Georges Python et aussi se rendre à l'évidence qu'il ne pouvait représenter le peuple fribourgeois, puisqu'il n'en constituait pas les forces vives. Mais le Cercle ne disparaîtra pas de la scène communale de Fribourg : de profondes racines retiennent de nombreuses familles fribourgeoises ; ne serait-ce que par réflexe atavique. En effet, quelque deux cents membres appartiennent encore aujourd'hui au Cercle. Même s'il n'est plus un groupe de pression dans la politique fribourgeoise, il continue à évoquer un groupe de « citoyens épris d'indépendance, mais d'une

¹ *Ibidem.*

indépendance qui n'a rien de commun avec la fronde à l'endroit de l'autorité ou une secrète sympathie pour le désordre et l'anarchie»¹. Au contraire, le bon sens des gens de métier qui appartiennent au Cercle, leur amour de l'ordre, se concilient avec le goût de liberté dont ils sont épris. Ce Cercle, comme les autres, s'emploie à faire l'opinion de la ville ou du pays, dans un esprit de libre discussion des actes de l'autorité, mais en bannissant la critique systématique et stérile.

CONCLUSION

Les adeptes ou les sympathisants du Cercle ont quelques traits communs; ce sont les bourgeois que décrit Léon Savary dans son *Fribourg*: «Ils s'offrent le luxe, écrit-il, d'être un peu libéraux en politique, mais leur libéralisme est mou, indolent, négatif, et consiste à grommeler. Le parti du Bien public, que Python écrasa, traduisait exactement leur état d'esprit².» Cette vue me paraît pourtant peu se justifier pour les personnalités que j'ai citées plus haut, ni surtout pour Hubert Charles, qui ne fit d'ailleurs pas partie du Cercle, mais qui incarnait leur libéralisme. Ce jugement ne peut pas, bien entendu, convenir aux membres actuels du Cercle puisque celui-ci est devenu apolitique. Par contre, il caractérise parfaitement la masse des adhérents, jusqu'au tournant du siècle; certains intellectuels, les artisans et négociants qui, par un rang social relativement élevé, équivalant à leur importance économique, se piquaient d'indépendance.

S'engageaient-ils dans le jeu de la politique? ils étaient d'accord pour s'opposer à toutes tendances extrêmes, qu'elles soient radicales ou conservatrices, et, surtout, ils ne voulaient pas mêler les prêtres à la politique, ni la politique à la religion.

Si le Cercle cherchait des sympathies en dehors de Fribourg — sympathies qui paraissaient efficaces lors des discours de banquet — il n'en resta pas moins fribourgeois, attentif aux problèmes cantonaux, mais exprimant un courant d'opinions de plusieurs milieux

¹ *La Liberté*, 1942, n° 21.

² LÉON SAVARY, Fribourg, *Les Cahiers Romands*, p. 29.

du canton de Fribourg et de la Suisse de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La persistance du Cercle seule pourrait nous permettre d'affirmer qu'il répond à un besoin et qu'il a une raison d'être. Même s'il est devenu apolitique, après la période héroïque que nous avons décrite, il représente une catégorie de citoyens, urbains surtout, aux aspirations politiques identiques. Même s'il revêt l'apparence d'une simple société, le cœur de ses membres n'en bat pas moins au même rythme d'indépendance.

L'apathie politique générale — du moins dans le sens des luttes de principes — dans laquelle baigne la masse des citoyens contemporains de notre pays n'épargne pas les membres, d'ailleurs désignés pour la plupart comme passifs, du Cercle. Ce corps comporte toutefois une réserve de forces politiques qui, jouissant du reste d'une prospérité matérielle enviable, pourrait se réveiller un jour derrière quelque chef de file. Mais les forces actuelles proviennent de sources différentes: facteurs économiques, forces sociales.

Le Cercle, tel un vestige du passé, a pris un caractère historique. Même s'il ne vit plus sa période héroïque, il reste une institution sympathique du XIX^e siècle.
